

LA COMMISSION PSP 28

organise une journée

« FORMATION ARBITRES »

le 21 mai 2022 à CHARTRES



FFESSM

EURE-ET-LOIR | 28



CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité,
- Etre âgé de 16 ans révolus au moment de la délivrance du brevet,
- Etre présenté par le président de son club,
- Avoir tout brevet FFESSM à partir du N1 de plongée technique ou PESH 20 mini.
- Le coût de la formation est de 25€+12€ pour les personnes du département, 35€+12€ pour les personnes hors département.

Inscriptions avant le 15/05/2022

plongeesportivepiscine28@gmail.com

06 41 06 28 98